

République Française

Département  
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

16 DECEMBRE 2024

\_\_\_\_\_

OBJET :

FINANCES

DECISION  
MODIFICATIVE N°2  
ET CREATION AP/CP  
9043

2024-12-10

\_\_\_\_\_

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**  
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, Mercier Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNER Thérèse, FIOLET Evelyne, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, GEISLER Maryse, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

**Étaient excusés :**

MILLIEN Sophie	(Pouvoir DUMONT-DESEIGNE Véronique)
MASSON Tony	(Pouvoir WILLAUME Quentin)
MAGNIER Renée	(Pouvoir LOUVET Dimitri)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir NOËL Corinne)
FUZELLIER Patrick	(Pouvoir BRANCQUART Christophe)
VAUTIER Monique	(Pouvoir GEISLER Maryse)
HUGOT Léa	(Pouvoir Evelyne FIOLET)
DEROI Alexandre	(Pouvoir PILLE Robert)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir BOUCHEL William)

**Était absent :**

PERON Laurent



Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section d'investissement pour le Budget Principal de la commune de MARCK ainsi qu'à la création d'une autorisation de programme pour les travaux de renouvellement de l'éclairage public de la commune.

Cette décision modificative n° 2 de crédits s'équilibre à 119 150 € en section d'investissement.

Madame le Maire rappelle qu'en nomenclature M57, les AP et leurs révisions sont votées par le conseil municipal à l'occasion d'une

délibération budgétaire (BP, DM ou BS).

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2024-04-09 en date du 8 avril 2024 portant notamment sur l'approbation du Budget Primitif 2024 du budget principal de la commune de Marck,

Vu le Budget Primitif 2024,

Vu la décision modificative n°1,

Considérant que les travaux de renouvellement de l'éclairage public de la commune s'étaleront sur 4 années à compter de 2024, madame le Maire propose au conseil municipal de réaliser ce programme d'investissement selon la gestion pluriannuelle en AP/CP en créant une autorisation de programme (AP) AP 9043 « Renouvellement de l'éclairage public de la commune » d'un montant de 1 803 000 € et de fixer les crédits de paiement (CP) comme suit :

-	2024 :	692 000 €
-	2025 :	365 000 €
-	2026 :	398 000 €
-	2027 :	348 000 €

Vu le rapport synthétique sur la décision modificative n° 2 et la création de l'AP 9043 « Renouvellement de l'éclairage public de la commune » présenté en Commission Achats,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE**

**ADOpte** la décision modificative n° 2 de l'exercice 2024 pour le budget principal de la commune de Marck telle que détaillée ci-dessous :

Section d'investissement				
Recettes d'investissement				
Type	Chapitre / opération	Nature	Libellé	Montant
Réel	024	024	Produits des cessions d'immobilisations	9 900
Réel	13	13251	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - GFP de rattachement	109 250
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>				<b>119 150</b>
Dépenses d'investissement				
Type	Chapitre / opération	Nature	Libellé	Montant
Réel	9102	2051	Concession et droits similaires	-23 000
Réel	9102	2111	Terrains nus	2 050
Réel	9102	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	4 500
Réel	9102	2188	Autres matériels	-60 600
Réel	9102	2313	Immobilisations en cours - Constructions	-7 800
Réel	9102	2315	Immobilisations en cours - Installations, matériel et outillage techniques	-488 000
Réel	9043	2315	Immobilisations en cours - Installations, matériel et outillage techniques	692 000
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>				<b>119 150</b>

**APPROUVE** l'autorisation de programme AP 9043 « Renouvellement de l'éclairage public de la commune » d'un montant de 1 803 000 €.

**Fixe** les crédits de paiement de l'AP 9043 « Renouvellement de l'éclairage public de la commune » comme suit :

- 2024 : 692 000 €
- 2025 : 365 000 €
- 2026 : 398 000 €
- 2027 : 348 000 €.

Les crédits seront inscrits à l'opération 9043 « Renouvellement de l'éclairage public de la commune ». Les dépenses seront financées par autofinancement, subventions et FCTVA.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire.

